

**23FIN02**

GESTION, COMPTABILITE, TARIFICATION

ETABLIR LE BUDGET PREVISIONNEL DE SON ETABLISSEMENT OU DE SON SERVICE

Contexte

Le budget de l'établissement ou du service, qui est l'acte administratif qui permet à l'établissement ou service de revendiquer les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission, est très largement encadré par la réglementation. Alors que les financements publics tendent à se restreindre, il est indispensable pour le gestionnaire d'en maîtriser les tenants et aboutissants.

Objectifs / Compétences visées

- Disposer des connaissances en matière de présentation de la stratégie présentée aux autorités de tarification
- Répondre aux obligations des établissements sociaux et médico-sociaux
- Acquérir les techniques permettant d'en contrôler la réalisation et de piloter un établissement ou service

Contenu

- Cadre réglementaire : Les aspects juridiques**
 - Les obligations réglementaires
 - La procédure contradictoire
 - Les recours éventuels
- La préparation: La stratégie**
 - Prise en compte des orientations de l'association
 - Mise en œuvre du projet d'établissement
 - Les résultats en attente
 - L'évaluation de la population
 - Les tarifs plafonds
 - Recensement des éléments à préparer
 - Préparation à la négociation avec les autorités de tarification
- Présentation du budget prévisionnel : Les aspects techniques**
 - Méthodologie
 - Annexes obligatoires
 - Le rapport budgétaire
- Pilotage de l'établissement**
 - Contrôle budgétaire
 - Tableau de bord

JE M'INSCRIS

Date(s) & Lieu(x)

14 septembre 2023 - Montpellier
22 septembre 2023 - Toulouse

Durée

1 jour - 7 heures - 9h00 - 17h00

Tarif(s)

299 € - Adhérent
370 € - Non-adhérent

Public

Comptables, gestionnaires, directeurs, responsables de services

Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 12 personnes

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Cas pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire, permettront d'évaluer les acquis.

En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

Intervenant.e

Marc CLOUVEL, commissaire aux comptes

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

